



## Protocole de travail

### ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NANTES SAINT-NAZAIRE

---

Ce protocole exprime la volonté commune des deux Chambres de commerce d'engager une coopération autour de l'objectif partagé d'accroître les relations économiques et culturelles et de développement durable entre les territoires métropolitains de Québec et de Nantes Saint-Nazaire et les échanges d'affaires entre leurs acteurs respectifs.

Cette volonté prend appui sur une perception partagée du potentiel de développement des relations entre les deux territoires et du bénéfice qui peut en résulter pour leurs collectivités et leurs entreprises.

Ce protocole exprime également la conviction partagée que la francophonie au sens de la pratique d'une même langue, du partage d'une même culture et de mêmes valeurs, doit être un levier important du développement économique au sein des politiques internationales conduites par les deux Chambres de commerce.

C'est pourquoi, et sans exclure les autres coopérations nouées entre la Chambre de commerce de Québec d'une part, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire d'autre part, avec d'autres Chambres consulaires et d'autres outils dédiés de leurs communautés respectives, les deux Chambres ont décidé de se fixer un cadre de travail devant permettre d'aboutir, à l'issue d'une période probatoire, à l'établissement d'une charte de coopération signée de leurs deux présidences.

Le présent protocole est considéré par les deux Chambres comme l'étape devant permettre de définir le cadre, les priorités et le plan d'actions des coopérations à venir.

A cet effet, et dans l'objectif de fixer un premier programme de travail, il a été décidé ce qui suit :

### **Art 1 : au titre de l'information économique et de la formation**

L'objectif commun est de favoriser l'attractivité respective des deux territoires économiques en favorisant la diffusion d'informations économiques et en promouvant les services respectifs des deux Chambres à l'égard des ressortissants de la Chambre partenaire, notamment en matière de formation. A cet effet, un premier site Internet partagé entre les deux chambres sera créé.

### **Art 2 : au titre de la coopération et des échanges d'entreprises à entreprises**

Les deux Chambres conviennent d'identifier et de proposer à leurs entreprises respectives un programme de coopération inter-entreprises.

Thématiques identifiées :

- ✓ l'amélioration de la productivité par échange de bonnes pratiques
- ✓ l'accueil de collaborateurs et l'accès à des programmes de formation
- ✓ la culture et les affaires
- ✓ le développement durable, base des affaires
- ✓ ...

### **Art 3 : au titre du développement export**

Sur la base de l'identification de filières prioritaires pour l'une et l'autre Chambre, les deux Chambres se proposent de faciliter la réunion des conditions permettant l'accès aux marchés québécois, canadiens et américains pour les entreprises nanto-nazairiennes et réciproquement l'accès aux marchés européens pour les entreprises québécoises en partenariat avec les organisations mandatées de leur territoire respectif.

Les deux Chambres se proposent de créer un groupe de travail commun destiné à proposer une série d'actions d'informations et de partenariats en ce domaine.

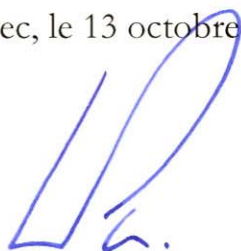
#### **Art 4 : Au titre de la Franco-économie**

Les deux Chambres conviennent d'agir ensemble au sein du réseau des Chambres de commerce francophones afin de contribuer au développement des affaires entre les entreprises des pays francophones. Cet objectif pourra être satisfait par la prise d'initiatives en matière de création de rendez-vous d'affaires, d'actions de prospections conjointes et l'émergence d'initiatives culturelles conjointes dans un cadre convenu de développement durable.

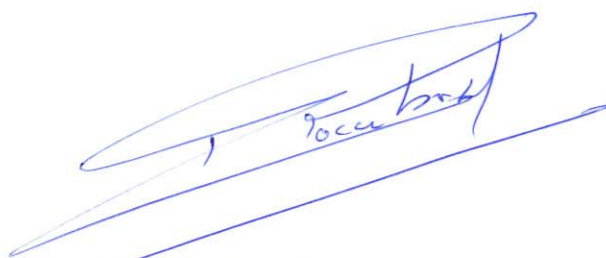
#### **Art 5 : Au titre des politiques événementielles**

Les deux Chambres s'engagent à soutenir et accompagner les actions de coopérations nouées entre les outils d'accueil et de production événementiel de deux agglomérations, notamment entre ses deux Centres de congrès.

Fait à Québec, le 13 octobre 2010



**Me Luc Paradis**  
Président  
Chambre de Commerce de Québec



**Olivier Rocaboy**  
Directeur du Cabinet du Président

p/o

**Jean-François Gendron**  
Président  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
de Nantes Saint-Nazaire